



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 22 mai 2023
Date d'affichage : 22 mai 2023

SEANCE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-79 : ESPACE ENFANCE-JEUNESSE - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Rapporteur : Stéphane CHABANON

La livraison du bâtiment de l'Espace Enfance-Jeunesse à Aigueperse est prévue pour le début de l'année 2024. Afin de finaliser ce projet, il convient de prévoir l'aménagement intérieur par l'acquisition d'un nouveau mobilier adapté aux locaux et usages du public. Ce mobilier répondra aux besoins spécifiques des enfants de la crèche, du RPE et de l'ALSH.

A ce jour, l'acquisition de ce mobilier est estimée à 100 768,55 € HT.

Plaine Limagne peut prétendre à une demande de subvention pour cette opération qui entre dans la stratégie locale du développement du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays Vichy-Auvergne. L'attribution de la subvention peut s'élever jusqu'à 80 % de l'opération.

Pour cette réalisation, Plaine Limagne peut solliciter une demande de subvention de financement européen (FEADER) pour la mise en œuvre d'opération dans le cadre de la stratégie locale de développement du programme LEADER.

Dépenses	Euros HT	%	Recettes	Euros HT	%
Mobilier	100 768,55 €	100 %	FEADER	80 614,84 €	80 %
			Autofinancement	20 153,71 €	20 %
Total	100 768,55 €	100 %	Total	100 768,55 €	100 %

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 80 % d'un montant estimé à 100 768,55 € HT et d'autoriser le président à déposer la demande.

Il est précisé que Plaine Limagne prévoit de prendre en charge l'augmentation du montant de l'autofinancement dans le cas où l'aide FEADER finalement programmée en engendrerait la nécessité.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver l'opération de meublage du futur espace Enfance-Jeunesse ;
- de solliciter le Pays Vichy-Auvergne pour obtenir une subvention à hauteur de 80 % du montant estimé à 100 768,55 euros soit 80 614,84 euros ;
- d'autoriser le président à déposer la demande ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

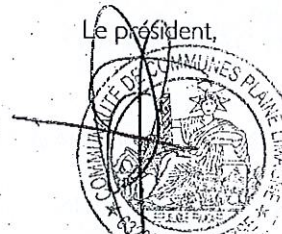
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/06/2023

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD